

OBLIGATOIRE

FORMATION

ATTENTION, la norme C 18-510 impose **L'OBLIGATION DE FORMATION POUR :**

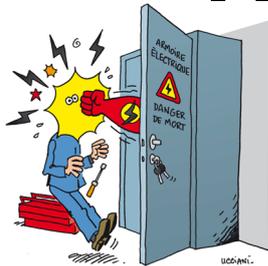


- les **SALARIÉS**,
- les **EMPLOYEURS**,
- les **TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS**, *effectuant des opérations sur ou au voisinage des installations électriques* (ex : raccordement radiateur, raccordement volet roulant, démontage prise électrique, raccordement chaudière...)



**TOUS LES CORPS DE MÉTIERS SONT CONCERNÉS
PAR CETTE OBLIGATION** ainsi que le
CHEF D'ENTREPRISE

RENSEIGNEZ-VOUS VITE !



2 jours
les 29-30 juin 2015
à Chalon sur Saône

DEMANDE D'INFORMATION

À retourner au service formation

CAPEB de Saône-et-Loire 5 rue George EASTMAN- BP 10026- 71102 CHALON SUR SAONE Cedex
Fax 03.85.90.97.79

Cachet entreprise

Statut du stagiaire :

- Chef d'entreprise
- Salarié
- Gérant salarié
- Conjoint salarié
- Conjoint

Nom et Prénom du
stagiaire

